Le CESE lance une grande enquête sur les questions de santé-environnement et du dialogue social



PARTICIPATION CITOYENNE PUBLIÉE LE 01/12/2022

Saisine liée :
TRAVAIL, SANTÉ-ENVIRONNEMENT : QUELS DÉFIS À RELEVER FACE AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES ?
Formation de travail liée : COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

La population active est particulièrement exposée aux risques climatiques. Les fortes chaleurs réduisent le temps de sommeil et par suite l'attention au travail. Elles sollicitent davantage le corps humain, qui doit équilibrer son bilan thermique, ceci provoquant un surcroît de fatigue. Toute personne qui doit se déplacer de son domicile à son travail subit les conséquences des intempéries, des pics de pollution atmosphérique et peut y contribuer par l'usage individuel de son véhicule. Enfin, l'éco-anxiété est un nouveau facteur allant croissant et doit être considérée.

Les personnes qui travaillent en extérieur sont particulièrement touchées, elles représentent 14,4% de la population active, soit **3,5 millions de personnes**, 35% des ouvriers qualifiés, 29% des ouvriers spécialisés et 25% des agents de la fonction publique territoriale selon l'enquête Sumer 2017 (DARES).

Une grande enquête

Le CESE lance un questionnaire sur le thème « *Dérèglements climatiques et santé au travail* ». **Les dérèglements climatiques qui se multiplient (canicule, sécheresse, intempéries) interrogent les acteurs du monde du travail** sur les bons moyens de **prévention** pour continuer à travailler dans ces conditions, mais aussi pour **mieux travailler**.

Le questionnaire du CESE s'adresse aux représentants des personnels du public et du privé, employeurs des petites et grandes entreprises et de la fonction publique.

Je participe

Comment percevez-vous la prise en compte des enjeux liés aux dérèglements climatiques au travail ?
Quelles sont les pratiques actuelles du dialogue social sur les questions de santé-environnement ? Quels sont les outils à disposition des partenaires sociaux pour identifier et prévenir les risques émergents ?

En tant qu'acteur du dialogue social, vous êtes au cœur des grandes mutations de vos organisations. Du 1er décembre au 13 janvier, exprimez-vous !

Pourquoi participer ?

Vos contributions nourriront l'avis du CESE et ses préconisations pour une meilleure prise en compte des enjeux et des outils permettant d'affronter le changement climatique. L'avis est rapporté par **Jean-François Naton (Groupe CGT)** au nom de la **commission Travail et emploi** du CESE, présidée par **Sophie Thiéry (Groupe CFDT).**

A l'issue de cette consultation, une synthèse sera réalisée et disponible sur le site du CESE, ainsi que dans l'avis de la Commission Travail et Emploi.

Comment participer ?

Afin de sérier les nombreux enjeux, identifier les leviers d'actions et proposer de nouvelles solutions, le questionnaire porte sur 5 séries de questions :

- La perception de la prise en compte des enjeux liés aux dérèglements climatiques au travail ;
- La vision sur les questions de formation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ;
- Le dialogue social en entreprise ou dans la fonction publique autour du bien travailler et travailler autrement face aux dérèglements climatiques ;
- Les outils à la disposition des partenaires sociaux pour identifier, évaluer, prévenir et atténuer les risques émergents ;
- Le rôle des services de prévention et de santé au travail.

Partagez ce questionnaire autour de vous !

Quel calendrier ?

Les travaux du CESE conduiront à un avis, tenant compte de cette consultation, pour une meilleure prise de conscience des enjeux et des outils permettant d'affronter le changement climatique. La synthèse des données issues du questionnaire fera l'objet d'une restitution sur le site du CESE et dans l'avis lui-même.

Les 3 étapes du projet d'avis

Consultation en ligne *via le questionnaire :* ***du 1er décembre 2022 au 13 janvier 2023***

Analyse *des contributions de la consultation, poursuite des auditions de la Commission, élaboration du texte :* ***janvier à mars 2023***

Présentation, vote et publication de l'avis *du CESE : fin mars/****avril 2023***

© - copyright CESE - Novembre 2026